

Place Charles Rogier 11  
B-1210 Bruxelles  
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064  
IBAN BE82 7995 5181 0568  
BIC GKCCBEBB

## OMNIUM MISSION – Voitures

### Nouvelle affaire

### Assureur

Belfius Assurances SA

### Preneur d'Assurance

**SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**  
**RUE DE LA VIGNETTE 179**  
**1160 AUDERGHEM**

### Dates essentielles

Date d'effet 01/01/2024  
Date d'expiration 31 décembre 2024  
Echéance annuelle 1 janvier

### Conditions d'assurance

**LES CONDITIONS GENERALES** avec la référence 0037-AUTO/F-OMNMISSION – 012018 sont d'application.

### Garanties assurées

OMNIUM COMPLETE, comprenant l'incendie, le vol les bris de vitres, les forces de la nature et périls connexes et les dégâts matériels (art. 40-55)

- assurance en valeur réelle (Art.23)
- valeur maximale assurée (art.3-4):
  - o véhicules à quatre roues : €35.000 (HTVA)
  - o véhicules à deux roues : €10.000 (HTVA)

### Clauses

Cette assurance est d'application pour tous les déplacements des membres du personnel, membres du conseil d'administration et bénévoles permanents, effectués à la demande de l'employeur pour lesquels celui-ci nous fournit une preuve.

L'article 1 des conditions générales est remplacé par le texte suivant:

Nous assurons les véhicules, appartenant aux membres du personnel, membres du conseil d'administration et bénévoles permanents du preneur d'assurance pendant une prestation de service, quelle que soit la valeur catalogue.

Le plafond d'intervention maximale par sinistre s'élève, pour les véhicules à quatre roues, à €35.000 hors TVA (options et accessoires inclus) et pour les motorisés à deux, à €10.000 hors TVA (options et accessoires inclus). Pour les véhicules dont la valeur dépasse la limite donnée ci-avant, l'indemnisation par sinistre sera limitée à ce montant. Les garanties sont transférées automatiquement au véhicule de remplacement, sauf disposition contraire ci-dessous, si le véhicule désigné est inutilisable conformément aux conditions prévues à l'article 4, 1 a du contrat type.

Les réparations en bris de vitres doivent être faites par Carglass ou Autoglass Clinic

La garantie ne sera pas acquise aux véhicules déjà assurés en Omnium Complète.

Toutefois, le présent contrat couvre la différence entre une franchise plus élevée, prévue éventuellement dans une police personnelle, et les franchises prévues dans la présente police, sans excéder toutefois 625 EUR

## OMNIUM MISSION – Voitures

L'article 3 des conditions générales est remplacé par le texte suivant:

Le véhicule de remplacement est assuré à concurrence d'un montant maximum et ce sans application de la règle proportionnelle.

En cas de dommage, l'intervention est limitée à la valeur effective du véhicule au moment du sinistre, sans qu'elle puisse être supérieure à la valeur assurée stipulée dans le contrat. La règle proportionnelle ne s'appliquera pas.

### Franchise:

Franchise en dégâts matériels:

- véhicules à quatre roues : €250
- véhicules à deux roues : €125

Franchise en cas de vol:

- véhicules à deux roues : €156,26

Cette franchise n'est pas d'application en cas de vol (véhicules à quatre roues), incendie, bris de vitres, vandalisme, forces de la nature et contact inopiné avec un animal.

DAP Participations SRL a été mandaté comme consultant pour ce contrat.

En cas d'accident avec augmentation du bonus-malus pour la garantie responsabilité civile, une indemnité de 80 EUR est accordée.

Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail (chemin du travail) ne sont pas couverts par cette police.

### Prime:

La prime annuelle s'élève à 1811,00 EUR à majorer avec taxes et frais (26,75%).

### Paiement des primes

	Par an à partir du 1 janvier 2024
Prime	1.811,00 EUR
Taxes	484,44 EUR
<b>Total</b>	<b>2295,44 EUR</b>

La prime nette comprend entre autres:

- Frais d'acquisition: 380,31 EUR et frais d'administration: 181,10 EUR\*



## OMNIUM MISSION – Voitures

\*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y compris le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

### Conditions d'acceptation

Ces conditions particulières et les conditions générales forment ensemble le contrat d'assurance. Vous certifiez que les renseignements mentionnés sur la proposition d'assurance sont conformes à la vérité.

Après analyse du risque à assurer d'une part, et de vos souhaits et besoins d'autre part, je vous recommande ce produit d'assurance.

Vous confirmez avoir été expressément informé de la portée et des caractéristiques spécifiques de ce produit d'assurance et reconnaissez que ce produit répond à vos souhaits et besoins.

Le traitement des données à caractère personnel transmises aux Belfius Assurances et à leur intermédiaire peut s'effectuer dans le cadre du service à la clientèle, du traitement du risque et de la gestion des contrats et des sinistres. La loi accorde aux personnes que ces données concernent, un droit d'accès et de rectification.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (loi du 8 décembre 1992).

### Protection de vos données à caractère personnel

#### Information

Belfius Insurance SA et Belfius Banque SA, dans la mesure où elle intervient comme votre intermédiaire d'assurances, traitent vos données à caractère personnel à différentes finalités, dont la conclusion et l'exécution de contrats d'assurance, le respect des obligations légales, l'évaluation de la relation clientèle, le marketing direct et la lutte contre la fraude. Ces données ne sont pas conservées plus longtemps qu'il ne faut pour le traitement pour lequel elles ont été collectées.

Vos données à caractère personnel relatives aux finalités précitées peuvent également être communiquées à d'autres entreprises du groupe Belfius et à des prestataires de service spécialisés, comme des experts, des réparateurs, des entreprises de réassurance et Datassur GIE.

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel dont nous disposons et, le cas échéant, de les faire rectifier ou supprimer. Vous pouvez aussi demander de transférer certaines de ces données à un tiers ou directement à vous-même. En outre, vous pouvez demander de limiter le traitement.

## OMNIUM MISSION – Voitures

Pour le traitement des données à caractère personnel pour lequel vous avez donné votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans porter préjudice à la légitimité du traitement sur la base du consentement donné avant son retrait.

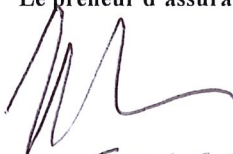
### Votre droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de certaines données à caractère personnel et de vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, les finalités du traitement et l'exercice de vos droits dans la Charte sur la vie privée de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA. Cette charte est disponible dans nos agences Belfius et peut également être consultée sur [www.belfius.be/privacycharter](http://www.belfius.be/privacycharter).

Fait en double à Bruxelles, le 19/12/2024 .


Le preneur d'assurance



F. DESNISE  
DIRECteur

Société de Saint-Vincent de Paul  
Conseil National asbl  
179 rue de la Vignette  
1160 Bruxelles

BELFIUS ASSURANCES



Frédéric Van der Schueren  
Président du comité de direction

Votre intermédiaire :  
SOCIAL PROFIT BELFIUS NL  
PLACE CHARLES ROGIER 11  
1210 ST.-JOOST-TEN-NODE  
TEL : 02/286.62.48